RAPPORT D'ACTIVITÉS du Forestier en chef

2016-2017

Québec

RAPPORT D'ACTIVITÉS du Forestier en chef

2016-2017

Québec

Coordination et rédaction
Lise Guérin
Responsable des communications
Bureau du forestier en chef

Collaboration à la rédaction
Marc-Antoine Lambert
Gabriel Roy
Jean Girard

Révision linguistique
Claire Fecteau

Conception graphique
Pige Communication

Crédits photos en page couverture de ce document
Jean Girard
Antoine Nappi
EnviroFoto

Renseignements supplémentaires
Bureau du forestier en chef
845, boulevard Saint-Joseph
Roberval (Québec) G8H 2L6
Téléphone : 418 275-7770
Courriel : bureau@forestierenchef.gouv.qc.ca

Ce document est accessible sur le site Internet du Bureau du forestier en chef
www.forestierenchef.gouv.qc.ca

Dépôt légal – 2017
Bibliothèque et archives nationales du Québec
ISBN (Édition imprimée) 978-2-550-79132-4
ISBN (Édition en ligne) 978-2-550-79133-1

ISSN papier : 1911-4435
ISSN en ligne : 1911-4443

© Bureau du forestier en chef

Le 26 septembre 2017

Monsieur Luc Blanchette
Ministre
Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
5700, 4e Avenue Ouest
Québec (Québec) G1H 6R1

Monsieur le Ministre,

J'ai le plaisir de vous présenter le 12e rapport d'activités du Forestier en chef, qui rend compte des principales actions réalisées au cours de la période du 1er avril 2016 au 31 mars 2017.

Au cours de cet exercice, j'ai déterminé et rendu publiques les possibilités forestières de la période 2018-2023 pour l'ensemble des unités d'aménagement situées dans les forêts du domaine de l'État. Cette annonce a été précédée d'une tournée des régions qui ont fait l'objet de récents inventaires forestiers servant au calcul des possibilités forestières. Cette tournée avait pour but d'expliquer les résultats de nos travaux et répondre aux questions des parties intéressées.

Notre équipe a également poursuivi l'amélioration de ses outils de calcul notamment en développant des méthodes visant à estimer les coûts et les bénéfices économiques lors de l'élaboration des stratégies d'aménagement.

Par ailleurs, l'expertise du Forestier en chef a été sollicitée pour éclairer les décideurs avant la mise en œuvre de projets pouvant avoir un impact sur la disponibilité en bois. Ainsi, 37 évaluations d'impacts de projets d'aires protégées ont été produites par notre organisation sans oublier plusieurs analyses touchant divers scénarios de protection d'habitats fauniques.

Fidèle aux valeurs d'amélioration continue et de rigueur, notre organisation détient toujours un enregistrement ISO 9001. En avril 2016, notre équipe est passée avec succès à la version 2015 de cette norme de qualité.

Nous vous invitons à prendre connaissance de ce rapport d'activités mettant en lumière nos principales actions de l'année 2016-2017.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Forestier en chef

Louis Pelletier, ing.f.

TABLE DES MATIÈRES

LES FAITS SAILLANTS DE L'ANNÉE 2016-2017 7

LE FORESTIER EN CHEF

- La fonction, son origine et son rôle dans la gestion forestière au Québec 8
- Les responsabilités du Forestier en chef 9
- La mission, la vision et les valeurs 10
- L'indépendance de la fonction 11
- L'organisation et son effectif régional 12
- L'équipe de direction 14
- Le budget d'opération pour la période 2016-2017 15

LES RÉALISATIONS DE L'ANNÉE 2016-2017

- Détermination des possibilités forestières de la période 2018-2023 16
- L'expertise du Forestier en chef au service des décideurs 19
- Progrès des outils de calcul des possibilités forestières 21
- Gestion de la qualité ISO 9001-2015 23
- Visite de la Forestière en chef de la Colombie-Britannique 24
- Participation du Forestier en chef au plan d'action ministériel de développement durable 2016-2020 25
- Participation du Forestier en chef aux événements touchant la foresterie 27

PLAN D'ACTION DU FORESTIER EN CHEF POUR L'ANNÉE 2017-2018 28

ANNEXE 1 : ORGANIGRAMME AU 31 MARS 2017 30

ANNEXE 2 : LISTE DES ACRONYMES 31

LISTE DES FIGURES

Figure 1 Localisation des employés du Bureau du forestier en chef au 1er avril 2017

Figure 2 Budget d'opération du Bureau du forestier en chef de 2007 à 2017

Photographe : Jean Girard

Photographe : Lise Guérin

LES FAITS SAILLANTS DE L'ANNÉE 2016-2017

Possibilités forestières de la période 2018-2023 déterminées et rendues publiques

En novembre 2016, le Forestier en chef a déterminé les possibilités forestières des unités d'aménagement situées dans les forêts du domaine de l'État pour la période 2018-2023. À compter du 1er avril 2018, elles passeront de 32 à 34 millions de mètres cubes de bois disponibles annuellement.

Réalisation de 37 évaluations d'impacts afin d'éclairer les décideurs

Trente-sept (37) évaluations d'impacts sur les possibilités forestières pour des projets d'aires protégées ont été réalisées. De plus, des analyses portant sur divers scénarios et mesures de protection d'habitats fauniques ont été effectuées.

Passage réussi à la version 2015 du système de gestion de la qualité ISO 9001

Le Bureau du forestier en chef a réussi sa transition vers la version 2015 de la norme ISO 9001. Cette nouvelle version de la norme ISO 9001 accorde une plus grande importance à la gestion du risque. Elle vise à traiter ces risques et les opportunités d'amélioration de manière plus structurée.

LE FORESTIER EN CHEF

La fonction, son origine et son rôle dans la gestion forestière au Québec

Le 14 juin 2005, l'Assemblée nationale adoptait à l'unanimité la Loi modifiant la Loi sur le ministère des Ressources naturelles de la Faune et des Parcs et d'autres dispositions législatives (L.Q., 2005, chapitre 19) créant le poste de Forestier en chef. La mise sur pied de cette fonction constitue l'une des principales recommandations de la Commission d'étude sur la gestion de la forêt publique québécoise (commission Coulombe), dont le mandat était de proposer des pistes d'amélioration relatives à la gestion forestière du Québec.

Le Forestier en chef a pour principale fonction de déterminer les possibilités forestières des unités d'aménagement et des territoires forestiers résiduels situés en forêt publique. Les possibilités forestières correspondent au volume maximum des récoltes annuelles de bois que l'on peut prélever à perpétuité en forêt publique, sans diminuer la capacité productive du milieu forestier.

Déterminées aux 5 ans par le Forestier en chef, les possibilités forestières peuvent être modifiées, à la demande du ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs, lorsque les circonstances sont telles que, sans une modification immédiate de celles-ci, l'aménagement durable des forêts risquerait d'être compromis ou lorsque sur la base des mêmes considérations que celles prévues pour sa détermination, les possibilités peuvent être revues à la hausse.

Un maillon clé dans la gestion forestière

Le calcul des possibilités forestières est un exercice technique et scientifique produit sur la base des connaissances les plus à jour en matière d'évolution de la forêt ainsi qu'au moyen d'outils de calcul dotés de capacité d'optimisation et de spatialisation. Les inventaires forestiers récents, les lois et les règlements en vigueur ainsi que les objectifs économiques, sociaux et environnementaux sont pris en compte dans le calcul des possibilités forestières.

Une fois qu'elles sont déterminées par le Forestier en chef, les possibilités forestières sont rendues publiques et soumises au ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs. L'élaboration des scénarios d'attribution des bois, la planification forestière et la confection des plans d'aménagement forestier tactiques et opérationnels sont par la suite produits sur la base des données du Forestier en chef. Maillon clé dans la gestion forestière au Québec, l'expertise du Forestier en chef en matière de calcul des possibilités forestières est également sollicitée avant la prise de décision de tout projet pouvant avoir des impacts sur la disponibilité en bois ou sur les objectifs d'aménagement durable des forêts.

Les responsabilités du Forestier en chef

La Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (RLRQ, chapitre A-18.1) précise les principales fonctions du Forestier en chef. Ainsi, dans le respect des orientations et des objectifs prévus à la stratégie d'aménagement durable des forêts, le forestier en chef a les principales responsabilités suivantes :

- établir les méthodes, les moyens et les outils nécessaires pour calculer les possibilités forestières des forêts du domaine de l'État ;
- préparer, publier et maintenir à jour un manuel d'aménagement durable des forêts servant à déterminer les possibilités forestières ;
- déterminer, réviser et modifier les possibilités forestières pour les unités d'aménagement en tenant compte des objectifs régionaux et locaux d'aménagement durable des forêts ;
- déterminer les volumes de bois non récoltés devenus disponibles à la récolte ;
- analyser les résultats obtenus en matière d'aménagement durable des forêts du domaine de l'État ;
- produire des avis et conseiller le ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs sur l'orientation et la planification de la recherche et du développement en matière de foresterie, sur la limite territoriale et la délimitation des unités d'aménagement, sur les activités à réaliser pour optimiser les stratégies d'aménagement forestier ainsi que sur toute question qui, selon lui, appelle l'attention ou l'action gouvernementale.

Crédit photo : Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs

LA MISSION, LA VISION ET LES VALEURS

Notre mission

Déterminer les possibilités forestières, éclairer les décideurs et informer la population sur l'état des forêts afin d'assurer la pérennité et l'utilisation diversifiée du milieu forestier.

Notre vision

Une équipe performante reconnue pour sa rigueur et pour la fiabilité de ses analyses.

Nos valeurs

Objectivité et intégrité

- Agir sans préjugé, sans favoritisme et en toute impartialité.
- Agir avec professionnalisme, librement et sans influence indue.

Amélioration continue

- Améliorer de façon continue la qualité et l'efficience de l'ensemble des processus de travail en utilisant les meilleurs outils, techniques et connaissances disponibles dans l'accomplissement des mandats de l'organisation.

Expertise et rigueur

- Assurer de hauts standards d'expertise professionnelle où chacun est responsable d'actualiser ses connaissances et de progresser dans son domaine de compétence.
- Faire preuve de rigueur intellectuelle afin que les décisions soient fondées sur des faits et des assises scientifiques.
- Utiliser judicieusement les ressources et les informations disponibles.

L'indépendance de la fonction

La fonction de Forestier en chef revêt un caractère unique en raison du statut d'indépendance que la loi lui accorde ainsi que des responsabilités importantes qui incombent au Forestier en chef principalement en matière de détermination des possibilités forestières.

Bien que le Forestier en chef relève, à titre de sous-ministre associé, du sous-ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs, la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier lui confère un statut particulier d'indépendance.

Ainsi, le Forestier en chef produit ses rapports et rend ses décisions sans ingérence, il gère ses propres communications et possède un site Internet distinct de celui du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs. Il produit son propre rapport annuel d'activités et son propre plan stratégique. Il énonce la vision de son organisation, la mission poursuivie de même que les principes et les valeurs qui guident l'ensemble de ses actions.

Dans l'exercice de ses fonctions, le Forestier en chef peut faire enquête et est investi des pouvoirs et de l'immunité prévus à la Loi sur les commissions d'enquête (RLRQ, chapitre C-37), à l'exception de celui d'imposer l'emprisonnement.

L'indépendance du Forestier en chef est d'une importance majeure pour le maintien de la crédibilité de ses décisions et constitue le fondement de la fonction et de l'organisation.

Photographe : Gordon Weber

L'organisation et son effectif régional

Au 31 mars 2017, 40 employés travaillaient au Bureau du forestier en chef. Ces employés étaient répartis dans 14 bureaux situés dans 9 régions, soit l'Abitibi-Témiscamingue, le Bas-Saint-Laurent, la Capitale-Nationale, la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine, le Saguenay–Lac-Saint-Jean, les Laurentides, Lanaudière, la Mauricie et l'Outaouais. Le siège social de l'organisation est situé à Roberval dans la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean.

Le Bureau du forestier en chef compte deux entités principales. Il s'agit du Bureau du sous-ministre associé et de la Direction du calcul et des analyses.

Bureau du sous-ministre associé

Le Bureau du sous-ministre associé est constitué du Forestier en chef de qui relèvent une conseillère scientifique, une relationniste de presse et responsable des communicatons internes et externes, une technicienne en administration et une analyste des procédés administratifs.

Direction du calcul et des analyses

La Direction du calcul et des analyses est chargée de l'ensemble des activités techniques du Bureau du forestier en chef dont, notamment, l'évaluation des possibilités annuelles de récolte dans les forêts du domaine de l'État. Elle est aussi responsable d'évaluer l'effet qu'auront les décisions gouvernementales sur les possibilités forestières et sur les forêts et d'en produire un rapport détaillé visant à fournir une information éclairante aux décideurs et à la population.

Les changements effectués dans l'organisation au cours de l'année

Jusqu'en janvier 2017, la Direction du calcul et des analyses était composée de trois services. Le « Service du calcul et des analyses du centre » comprenant les analystes chargés d'effectuer le calcul des possibilités forestières des régions du Saguenay–Lac-Saint-Jean et de la Mauricie–Centre-du-Québec, le « Service du calcul et des analyses de l'est » desservant les régions de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine, du Bas-Saint-Laurent, de la Côte-Nord, de Chaudière-Appalaches et de la Capitale-Nationale et le « Service du calcul et des analyses de l'ouest » desservant les régions de l'Abitibi-Témiscamingue, de l'Outaouais, des Laurentides, de Lanaudière, de l'Estrie et du Nord-du-Québec.

La majorité des analystes œuvrent dans les régions où ils représentent le Bureau du forestier en chef auprès des directions générales régionales du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (voir *Localisation des employés du Bureau du forestier en chef, au 1er avril 2017 [figure 1]*).

Fusion de deux services et création du Service du support à la production

En janvier 2017, le Bureau du forestier en chef a fusionné le Service du calcul et des analyses du centre avec celui de l'est. Il a également créé un nouveau service nommé Service du support à la production. Comprenant une dizaine d'employés, ce service permet d'appuyer la production des livrables de l'organisation. Ses principales responsabilités sont :

- les développements informatiques requis pour supporter la mission du Bureau ;
- la réalisation des travaux de géomatique ;
- la production des modèles de base pour le calcul requis pour la réalisation des stratégies locales, pour la détermination et le support à la décision.

FIGURE 1

Localisation des employés du Bureau du forestier en chef au 1er avril 2017

L'ÉQUIPE DE DIRECTION

Jean Girard, ing.f., M.Sc.
Directeur
Direction du calcul
et des analyses

Louis Pelletier, ing.f.
Forestier en chef

Caroline Couture, ing.f., M.Sc.
Chef de service
Service du support à la production
(Janvier 2017 à avril 2017)

David Baril, ing.f.
Chef de service
Service du calcul
et des analyses de l'ouest

Daniel Pelletier, ing.f.
Chef de service
Service du calcul
et des analyses de l'est

Le budget d'opération pour la période 2016-2017

En 2016-2017, les dépenses d'opération autorisées pour le Bureau du forestier en chef ont été de 4,3 M$. De ce montant, 3,6 M$ ont été consacrés à la rémunération du personnel, 0,7 M$ au fonctionnement et 0,02 M$ à l'amortissement.

La figure 2 montre les montants accordés à l'organisation ainsi que les dépenses réelles depuis la deuxième année d'opération du Bureau du forestier en chef. Les crédits de fonctionnement « personnel » (FP) représentent la rémunération des employés alors que les crédits de fonctionnement « autre » (FA) représentent le budget des autres aspects de fonctionnement de l'organisation*.

FIGURE 2

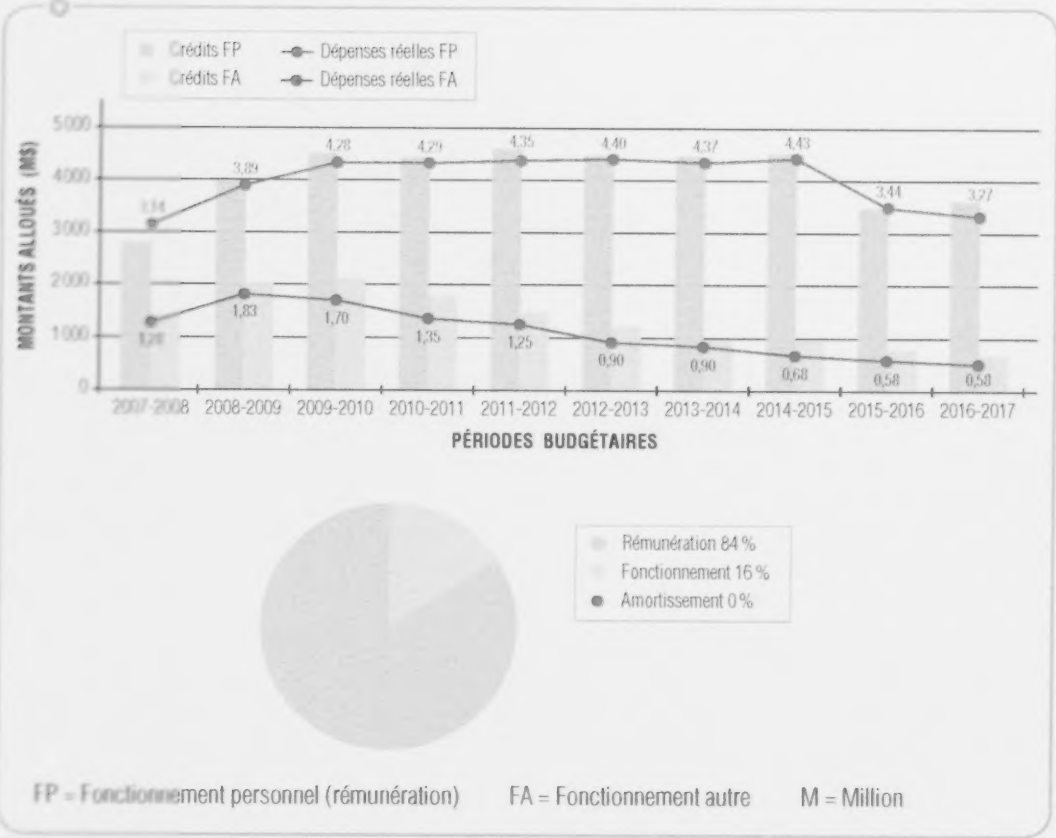

FP = Fonctionnement personnel (rémunération) FA = Fonctionnement autre M = Million

* Les données relatives au budget n'incluent pas les contributions de l'employeur.

LES RÉALISATIONS DE L'ANNÉE 2016-2017

Détermination des possibilités forestières de la période 2018-2023

Au cours de l'année 2016-2017, le Forestier en chef a déterminé les possibilités forestières des 60 unités d'aménagement. Ces possibilités forestières, en vigueur du 1er avril 2018 au 31 mars 2023, correspondent au volume maximal des récoltes annuelles de bois que l'on peut prélever en forêt publique tout en assurant le renouvellement et l'évolution de la forêt, sur la base des objectifs d'aménagement durable des forêts.

Sur les 60 unités d'aménagement, 19 ont fait l'objet d'un calcul produit sur la base des nouvelles données de l'inventaire écoforestier du Québec méridional (IEQM). En ce qui concerne les 41 autres unités d'aménagement, des analyses spécifiques et des mises à jour ont été produites pour en déterminer les possibilités forestières. Ces unités d'aménagement feront l'objet d'un nouveau calcul des possibilités forestières lorsque les données de l'IEQM seront complétées pour chacune d'elles.

Les possibilités forestières augmentent à compter du 1er avril 2018

Au global et pour l'ensemble de la forêt publique du Québec, les possibilités forestières vont augmenter à compter du 1er avril 2018. Elles passeront de 32,6 à 34,3 millions de mètres cubes de bois disponibles annuellement, toutes essences confondues. Ces données, déposées au ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs, servent à la confection des scénarios d'attribution des bois pour les détenteurs de garanties d'approvisionnement, à compter du 1er avril 2018.

Une hausse des possibilités forestières dans presque toutes les régions

La majorité des régions du Québec vont connaître une hausse des volumes de bois disponibles à compter du 1er avril 2018. Les principales raisons justifiant la hausse des possibilités forestières sont les suivantes :

- les forêts du Québec croissent bien et les travaux sylvicoles réalisés au cours des 30 dernières années portent fruit ;
- l'industrie forestière a récolté moins de bois entre 2008 et 2013 (soit 55 % des possibilités forestières) faisant en sorte qu'il y a plus de bois sur pied présentement ;
- les volumes de bois liés à la certification forestière, soit 540 000 mètres cubes, n'ont pas été soustraits lors de la détermination des possibilités forestières. Dorénavant, ces volumes seront considérés lors de l'attribution des bois par le ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs. La prise en compte de la certification à l'étape de l'attribution des bois (plutôt que lors de la détermination) permet des ajustements plus rapides lors des changements touchant les exigences des nouvelles certifications.

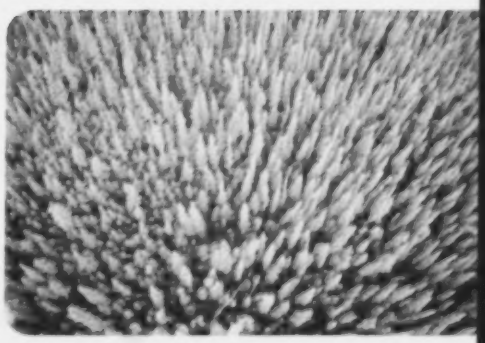

Photographe : Éloise Rheault

L'épidémie de la tordeuse des bourgeons de l'épinette : un enjeu à surveiller

La région de la Côte-Nord subit une diminution de 3,5 % de ses possibilités forestières en raison de l'épidémie de la tordeuse des bourgeons de l'épinette. Il s'agit de la seule région du Québec qui subit une baisse des possibilités forestières. Le Forestier en chef a recommandé de récolter en priorité les bois en perdition afin de diminuer les pertes causées par cette épidémie.

Photographe : Marie-Ève Roy

Crédit photo : Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs

Photographe : Jean-François Métivier

L'annonce du Forestier en chef

Le 30 novembre 2016, le Forestier en chef a annoncé les possibilités forestières pour l'ensemble des régions du Québec pour la période 2018-2023. Les données ont été officiellement rendues publiques lors d'une conférence de presse à Roberval. Plus d'une centaine de rapports, fiches de résultats, cartes et documents thématiques ont été mis en ligne sur le site Internet du Forestier en chef. Une capsule vidéo résumant les principaux résultats du calcul a également été diffusée sur le Web et dans les médias sociaux.

Une revue externe pour présenter les résultats préliminaires

L'annonce des possibilités forestières a été précédée, au printemps 2016, d'une tournée des régions où le calcul des possibilités forestières a été produit sur la base des récents inventaires forestiers. Cette tournée avait pour objectifs de présenter aux parties intéressées les résultats préliminaires du calcul des possibilités forestières, de répondre aux questions et de recueillir des commentaires susceptibles de bonifier les analyses du Forestier en chef. Plus de 200 commentaires ont été reçus et analysés à la suite de la revue externe.

La détermination des possibilités forestières demeure aux cinq ans

Bien que le calcul des possibilités forestières des unités d'aménagement soit échelonné suivant le calendrier de réalisation de l'inventaire écoforestier du Québec méridional (IEQM), l'acte de détermination des possibilités forestières continuera de se faire au même moment, à tous les 5 ans et pour toutes les unités d'aménagement. Ainsi, trois situations différentes peuvent se poser pour une unité d'aménagement :

- les possibilités forestières sont déterminées à la suite d'un nouveau calcul des possibilités forestières, réalisé sur la base des nouvelles données de l'IEQM ;
- les possibilités forestières du calcul précédent sont mises à jour en fonction d'éléments nouveaux ;
- les possibilités forestières du calcul précédent sont reconduites selon les mêmes niveaux ou conditions.

L'expertise du Forestier en chef au service des décideurs

Un des éléments de la mission du Forestier en chef consiste à éclairer les décideurs en amont de projets pouvant avoir un effet sur les possibilités forestières ou sur des objectifs d'aménagement durable des forêts.

Au cours de l'exercice 2016-2017, l'expertise du Forestier en chef a été sollicitée pour évaluer les impacts sur les possibilités forestières de 37 projets d'aires protégées. Le Forestier en chef a aussi contribué à évaluer les impacts de différentes mesures visant la protection et la mise en valeur d'habitats fauniques.

Le tableau de la page suivante fait état des évaluations d'impacts produites par le Forestier en chef au cours de l'exercice 2016-2017.

Contributions du Bureau du forestier en chef en 2016-2017

Dossier	Organisation cliente	Contribution du Forestier en chef
Plan d'action pour l'aménagement de l'habitat du caribou forestier	MFFP	Analyse des impacts sur les possibilités forestières de la mise en œuvre de différents scénarios visant la protection de l'habitat du caribou forestier. Participation aux comités de direction, de coordination et à deux comités techniques liés aux dossiers portant sur le caribou forestier.
Aires protégées	MFFP, en réponse à des propositions du MDDELCC	Évaluation d'impacts sur les possibilités forestières de 37 projets d'aires protégées durant la période 2016-2017.
Support à la planification	Secteurs des Forêts et des Opérations régionales du MFFP	Produire et partager le matériel de mise en œuvre pour les unités d'aménagement ayant fait l'objet d'un nouveau calcul des possibilités forestières.
Carbone forestier	MFFP	Analyse d'opportunité de la mise en marché du carbone forestier.
Collaboration à des projets de recherche	Universités de Sherbrooke, Moncton, UQAM et centres de recherche	Accueil de stagiaires et d'étudiants gradués dans le cadre de programmes d'études liés au domaine du calcul des possibilités forestières.
Tordeuse des bourgeons de l'épinette	Secteur des forêts du MFFP et Direction générale régionale de la région 02	Analyse des effets à long terme de la tordeuse des bourgeons de l'épinette.
Définition de la stratégie forestière	Secteur des opérations régionales et Bureau du forestier en chef	Documentation et support à la décision de l'effet des stratégies et des cibles retenues dans les unités d'aménagement faisant l'objet d'un nouveau CPF. Participation à une tournée des régions pour partager les constats et supporter la stratégie finale pour la période 2018-2023.
Amélioration de la planification forestière	Secteur des forêts du MFFP	Évaluation de scénarios de fusion de certaines unités d'aménagement de la région 09.
Amélioration de la planification forestière	Direction générale régionale de la région 03	Analyse d'impact des îlots de vieillissement dans les unités d'aménagement de la région.
Amélioration de la planification forestière	Secteurs des Forêts et des Opérations régionales du MFFP	Analyse de l'effet de l'introduction des compartiments d'organisation spatiale (COS) en sapinière dans des UA ciblées.

Progrès des outils de calcul des possibilités forestières

Entretien des logiciels et de la plateforme HorizonCPF

Pour réaliser son mandat principal, le Bureau du forestier en chef a fait l'acquisition, en décembre 2007, de droits d'utilisation des logiciels de la compagnie Remsoft, lesquels comprennent notamment le système d'optimisation Woodstock.

Afin de conserver et de standardiser la production des données nécessaires au calcul des possibilités forestières et d'assurer l'archivage et la gestion des informations, le Bureau du forestier en chef a également développé une plateforme informatique appelée HorizonCPF.

Ces outils servant au calcul des possibilités forestières requièrent des travaux d'entretien et de mise à jour pour en assurer une efficacité optimale et pour les adapter aux nouvelles exigences liées à la gestion forestière dans un contexte d'aménagement durable des forêts.

Ainsi, au cours de l'exercice 2016-2017, le Bureau du forestier en chef a déployé des efforts en vue de faciliter l'accès à la suite logicielle de Remsoft aux responsables des secteurs des Forêts et des Opérations régionales du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs. Ces derniers utilisent ces outils de calcul dans le cadre de leurs travaux de planification forestière et de développement des orientations d'aménagement durable des forêts.

Adaptation des outils et des processus aux nouvelles données de l'inventaire forestier

L'approche d'inventaire par peuplement forestier (AIPF), mise en place par la Direction des inventaires forestiers (DIF) du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, a posé des défis importants et a nécessité d'adapter les outils de calcul à cette nouvelle réalité.

Une première phase d'adaptation a consisté à produire le premier calcul des possibilités forestières sur la nouvelle base des inventaires par peuplements forestiers. Une 2e phase d'adaptation et d'intégration de l'inventaire se concrétisera en 2018. Cette fois, l'objectif est de faire en sorte que la plateforme HorizonCPF puisse produire une cartographie et regrouper des peuplements forestiers en strates d'aménagement, le tout de façon automatisée. Les strates constituent l'ensemble des peuplements forestiers qui présentent des caractéristiques similaires pour des fins d'applications des stratégies d'aménagement forestier.

Développement d'une nouvelle méthodologie d'organisation spatiale des coupes en sapinière

Le Bureau du forestier en chef a également entrepris de développer une façon d'intégrer dans ses analyses, l'enjeu d'organisation spatiale des coupes en sapinière identifié par la Direction de l'aménagement et de l'environnement forestiers du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs. Cette approche a pour objectif de prévoir un calendrier optimal des récoltes dans le temps et dans l'espace ayant pour effet de réduire la fragmentation de la forêt. Les travaux devraient se terminer au cours de l'année 2017.

Des outils en mesure de calculer la valeur économique des produits non ligneux

Dans le contexte de l'aménagement durable des forêts, le calcul des coûts et des bénéfices que procurent les produits et les services issus de la forêt sont des informations requises pour l'ensemble des parties intéressées en gestion forestière.

Au cours de l'exercice 2016-2017, le Bureau du forestier en chef a exploré une méthode visant à calculer les coûts et les bénéfices que représentent les services environnementaux à l'échelle d'une unité d'aménagement. Le projet visait, entre autres, à sélectionner les valeurs les plus appropriées pour une unité d'aménagement (ex.: chasse, récréotourisme, etc.) à partir de la littérature existante et à les documenter dans un cadre de travail complémentaire à celui des travaux réguliers du Bureau du forestier en chef. Ce banc d'essai a permis de produire un premier modèle de calcul des possibilités forestières qui intègre d'autres valeurs que le bois. Ce projet a été réalisé avec le concours de stagiaires universitaires.

Photographe : Jean Nyl Gauthier

Travaux sur l'intégration des considérations économiques

Dans l'optique de cibler les investissements sylvicoles en fonction de leur rentabilité économique, une refonte du modèle économique lié au calcul des possibilités forestières a été entreprise. L'objectif est d'intégrer le modèle économique aux modèles forestiers afin de choisir une stratégie qui mesurerait les aspects économiques aussi bien que forestiers. Les données du modèle seront simplifiées et ramenées à une échelle stratégique et les calculs économiques intégrés aux courbes de rendement forestier. Les travaux, qui ont débuté au printemps 2016, doivent se terminer au printemps 2018.

Gestion de la qualité ISO 9001-2015

Le Bureau du forestier en chef perfectionne son système de gestion de la qualité

Au cours de l'année 2016-2017, le Bureau du forestier en chef a consacré des efforts importants en vue de s'adapter aux nouveaux standards en gestion de la qualité.

C'est ainsi qu'en mars 2017, l'organisation a reçu une auditrice de la firme SAI Global lors d'un audit d'enregistrement visant à analyser chaque composante du système de gestion de la qualité et à vérifier leur conformité à la version 2015 de la norme ISO 9001.

Au cours de cet audit d'enregistrement d'une durée de près de 3 jours, les employés du Bureau du forestier en chef ont dû démontrer, avec preuves à l'appui et démonstrations claires, que le système de gestion de la qualité répond aux nouvelles exigences de la norme ISO 9001 version 2015.

Au terme de cet audit d'enregistrement, la firme SAI Global a confirmé que le système de gestion de la qualité du Bureau du forestier en chef est performant et qu'il répond aux normes ISO 9001 version 2015. Un certificat attestant cet enregistrement a été mis en ligne sur le site Internet du Bureau du forestier en chef.

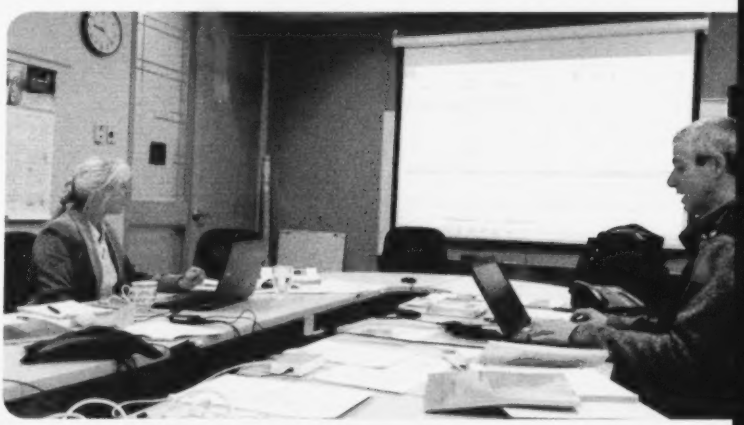

Photographe : Yannick Dionne

Visite de la Forestière en chef de la Colombie-Britannique

Les 15 et 16 novembre 2016, le Forestier en chef du Québec et les représentants des secteurs des Forêts et des Opérations régionales du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs ont reçu la visite de la Forestière en chef de la Colombie-Britannique, M[me] Diane Nicholls.

L'objectif poursuivi par M[me] Nicholls et les membres de la délégation qui l'accompagnait était de connaître l'expérience québécoise depuis la mise en place du nouveau régime forestier en 2013. Ces deux journées ont permis de partager des informations éclairantes et utiles sur les enjeux et les moyens mis en place pour relever plusieurs défis présents au sein des deux provinces, notamment celui de la prise en compte des objectifs économiques, sociaux et environnementaux dans la gestion forestière.

Reconnaissant leurs spécificités respectives et leur contexte géographique différent, les deux Forestiers en chef ont convenu d'établir des collaborations et de maintenir des liens de coopération basés sur des échanges d'expertise en vue de favoriser le partage de pratiques exemplaires liées aux mandats de gestion durable des forêts du Québec et de la Colombie-Britannique.

Louis Pelletier, Forestier en chef du Québec et Diane Nicholls, Forestière en chef de la Colombie-Britannique

Participation du Forestier en chef au plan d'action ministériel de développement durable 2016-2020

Dans le cadre de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020, le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs a adopté un plan d'action de développement durable couvrant la période 2016-2020 auquel s'est joint le Bureau du forestier en chef.

La participation du Bureau du forestier en chef consiste en une action qui répond à l'orientation « 3 » de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020 (*Gérer les ressources naturelles de façon responsable et respectueuse de la biodiversité*) ainsi qu'à l'action A11 inscrite au *Plan d'action de développement durable du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs* (*Période 2016-2020*).

Photographe : Lionel Humbert

Action A11

Intégrer, dans le calcul des possibilités forestières, de nouveaux thèmes relatifs au développement durable découlant de la Stratégie d'aménagement durable des forêts et du Règlement sur l'aménagement durable des forêts.

Plusieurs thèmes relatifs au développement durable tels que la prise en compte d'aires protégées, de la protection des milieux aquatiques et des bandes riveraines, de la qualité des paysages et de la protection d'espèces menacées ou vulnérables ont été pris en compte dans le calcul des possibilités forestières pour la période 2018-2023 ainsi que lors du calcul des périodes précédentes (soit les périodes 2013-2018 et 2008-2013). Leur considération par le Forestier en chef lors du calcul des possibilités forestières est documentée dans chacun des rapports d'analyse. Ces derniers peuvent être consultés sur le site Internet du Bureau du forestier en chef dans la section Documents.

Prochaines avancées

Le Forestier en chef poursuit des travaux entourant les améliorations pouvant être apportées aux outils de calcul des possibilités forestières.

L'un des objectifs est de pouvoir évaluer la rentabilité des activités sylvicoles et des opérations forestières. D'autres travaux sont également en cours pour introduire, dans les modèles servant au calcul des possibilités forestières, des moyens de calculer la quantité de carbone captée par les forêts aménagées, développer une stratégie de biomasse pouvant alimenter la filière bioénergétique et intégrer les effets des changements climatiques pour en mesurer les impacts sur la pérennité des forêts.

Photographe : Gordon Weber

Photographe : Gérard Szaraz

Participation du Forestier en chef aux événements touchant la foresterie

La mission du Forestier en chef interpelle la communauté scientifique et les professionnels de la foresterie qui portent un intérêt constant aux travaux de l'organisation. Que ce soit pour recevoir des éclaircissements quant aux possibilités forestières et aux outils servant à leur évaluation ou encore pour connaître l'état de la forêt du Québec et les défis d'aménagement durable à relever dans le cadre des mandats du Forestier en chef, les sujets d'intérêt sont riches et variés.

Fidèle aux valeurs de transparence et d'amélioration continue de l'organisation, le Forestier en chef est présent à plusieurs événements annuels rassemblant les parties intéressées et les spécialistes de la foresterie.

Le tableau suivant fait état des événements auxquels le Forestier en chef a participé afin de présenter les principaux éléments de sa mission et ses travaux.

Événement ou organisation hôtesse	Date
Congrès de la Fédération québécoise des coopératives forestières (Lévis)	14 avril 2016
Présentation des résultats préliminaires du CPF dans le cadre de la revue externe pour les régions suivantes :	
Chaudière-Appalaches	17 mai 2016
Mauricie	24 mai 2016
Laurentides	2 juin 2016
Nord-du-Québec	8 juin 2016
Lanaudière	13 juin 2016
Estrie	14 juin 2016
Bas-Saint-Laurent	16 juin 2016
Saguenay–Lac-Saint-Jean	22 juin 2016
Abitibi-Témiscamingue	28 juin 2016
Visite de la Forestière en chef de la Colombie-Britannique, Diane Nicholls	15 novembre 2016
Union des municipalités du Québec (Montréal)	16 novembre 2016
Annonce des possibilités forestières 2018-2023 en conférence de presse (Roberval)	30 novembre 2016
Congrès annuel de l'Association des entrepreneurs en travaux sylvicoles du Québec (Québec)	21 février 2017

Plan d'action du Forestier en chef pour l'année 2017-2018

Au cours de l'exercice 2017-2018, le Forestier en chef prévoit réaliser les actions suivantes :

Calcul des possibilités forestières

- Poursuivre la production du matériel de support pour l'attribution des bois et la planification forestière en lien avec les possibilités forestières de la période 2018-2023 rendues publiques en novembre 2016.
- Évaluer l'impact sur les possibilités forestières de la nouvelle limite nordique des forêts attribuables.
- Évaluer l'impact sur les possibilités forestières de la mise en œuvre du Règlement sur l'aménagement durable des forêts.

Photographe : Jean Girard

Photographe : Lise Guérin

Avis au ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs

- À la demande du ministre, produire une analyse de l'ensemble des éléments (notamment les directives, les guides et les règlements) ayant un impact sur les possibilités forestières en vue de proposer des pistes d'amélioration permettant de stabiliser, voire d'augmenter les possibilités forestières des forêts du domaine de l'État. Ce mandat du ministre confié au Forestier en chef découle du Forum Innovation Bois tenu en octobre 2016.

Adaptation des outils et des méthodes de calcul des possibilités forestières

- Produire le calcul des possibilités forestières en synchronisation avec les livraisons de l'inventaire écoforestier du Québec méridional.
- Entreprendre les projets de développement pour adapter la diffusion future des résultats aux opportunités technologiques.
- Poursuivre l'adaptation des outils de calcul en vue de pouvoir évaluer la rentabilité des activités sylvicoles et des opérations forestières.
- Assurer le maintien du système HorizonCPF et compléter son adaptation aux nouvelles données d'inventaire forestier.

Support à la décision

- Éclairer les décisions touchant les forêts notamment en regard des effets du *Plan d'action pour l'aménagement de l'habitat du caribou forestier* et des changements apportés à la gestion forestière tels que les fusions d'unités d'aménagement et la mise en place de nouvelles aires protégées.

Mission de l'organisation

- Adopter un plan stratégique d'une portée de trois ans.

Plan d'action de développement durable

- Poursuivre les travaux en vue d'introduire, dans les modèles servant au calcul des possibilités forestières, des moyens de calculer la quantité de carbone captée par les forêts aménagées, prévoir le volume de biomasse pouvant alimenter la filière bioénergétique et intégrer les effets des changements climatiques sur la pérennité des forêts.

Photographe : Gordon Weber

ANNEXE 1 Organigramme

au 31 mars 2017

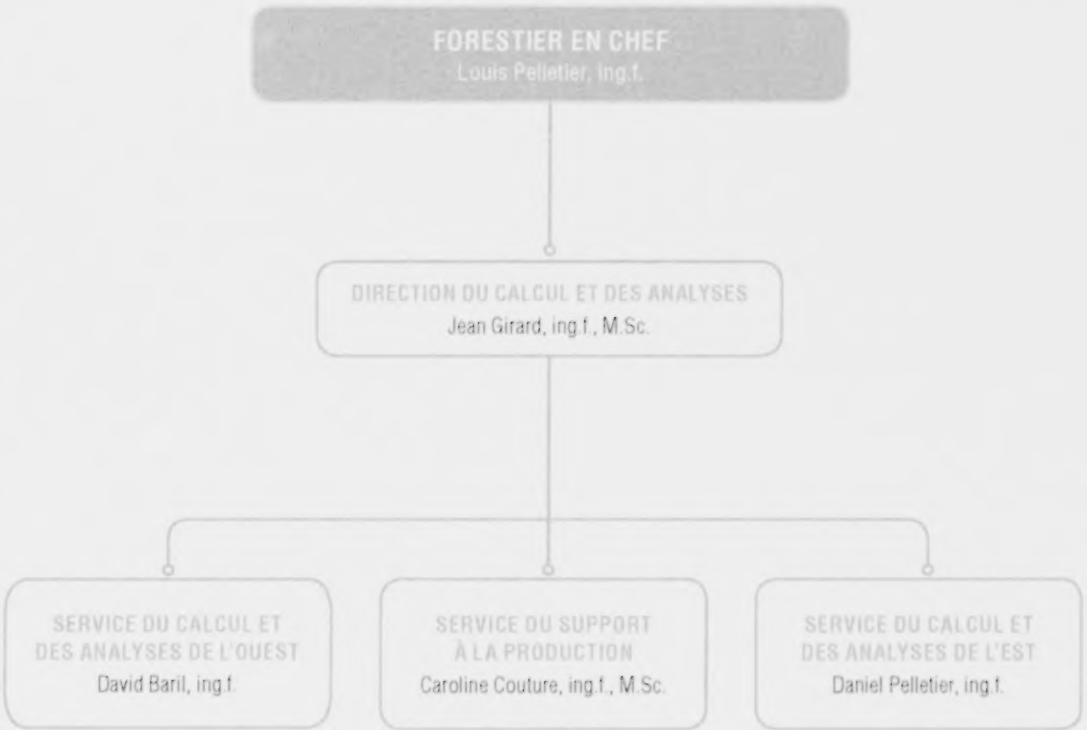

ANNEXE 2 Liste des acronymes

AIPF : Approche d'inventaire par peuplement forestier

COS : Compartiments d'organisation spatiale

CPF : Calcul des possibilités forestières

DIF : Direction de l'inventaire forestier

IEQM : Inventaire écoforestier du Québec méridional

ISO : International Organisation for Standardization (anglais), Organisation internationale de normalisation (français)

MDDELCC : Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques

MFFP : Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs

UA : Unité d'aménagement

Bureau du forestier en chef
Québec